

PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL

..... 2018-2025

POUR L'INDUSTRIE DES PÊCHES
ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MINISTRE	5
LE PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL	6
LA CAPTURE	9
LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AQUATIQUES	15
L'AQUACULTURE	21
LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AQUATIQUES	27
L'INNOVATION	31
LA CONCERTATION ENTRE LES INTERVENANTS DU SECTEUR	35
CONCLUSION	38

MOT DU MINISTRE



Je suis heureux de vous présenter le Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec 2018-2025. La mise en œuvre du Plan sur une période de sept ans s'inscrit parfaitement dans « l'horizon 2025 » de la Politique bioalimentaire 2018-2025 — *Alimenter notre monde*, dévoilée le 6 avril 2018. Le Plan s'arrime également à la vision, aux orientations et aux actions prioritaires de la Politique. Il détaille les actions propres à l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales dans le cadre du déploiement de la Politique bioalimentaire.

La pêche et l'aquaculture constituent la pierre angulaire de l'économie du Québec maritime. Dans ces régions, je souhaite que ces deux activités commerciales soient les vecteurs de croissance de demain. Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance stratégique de ce secteur pour l'économie québécoise, non seulement dans sa Stratégie maritime, mais aussi dans sa Politique bioalimentaire.

Le présent Plan d'action est celui de tous les partenaires de ce secteur d'activité, élaboré en collaboration avec eux et tenant compte de leurs priorités. Il assurera la confiance des consommateurs, le développement de l'entrepreneuriat ainsi que la prospérité et la durabilité du secteur. Il contient des cibles ambitieuses et des moyens de mesurer nos progrès.

Tous les jours, le succès remporté par nos produits sur les marchés du Québec et d'ailleurs, que ce soit au Canada, aux États-Unis, en Asie ou en Europe, confirme le potentiel de croissance énorme de ce secteur. Nous avons des produits de grande qualité et la demande pour les poissons et les fruits de mer québécois ne cessera de croître au cours des prochaines années. L'industrie doit tout mettre en œuvre afin de profiter des occasions qui se présentent sur les marchés intérieur et extérieur. J'ai d'ailleurs souligné à plusieurs reprises le dynamisme de l'industrie québécoise des pêches et de l'aquaculture commerciales.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ses partenaires de l'industrie pourront de plus compter sur un comité de suivi qui sera chargé, dans le cadre de sa rencontre annuelle, de veiller sur la mise en œuvre des 20 actions préconisées par le Plan d'action. Elles constitueront, d'ici 2025, l'épine dorsale des interventions du Ministère dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec. Pendant toute la durée du Plan, le Ministère et le comité de suivi seront constamment à l'affût des changements de besoins des acteurs du milieu et s'efforceront, avec le soutien de ses représentants, de répondre avec justesse à leurs ambitions et leurs projets porteurs de richesse pour les communautés maritimes du Québec.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

Laurent Lessard

LE PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL

À l'automne 2017, le gouvernement du Québec a initié une démarche de consultation pour l'élaboration d'une politique bioalimentaire.

Cette démarche reposait sur trois rencontres préparatoires, une plateforme d'échanges sur le Web ainsi que des rencontres avec les intervenants des principaux secteurs. Tout au long de cette démarche participative, les représentants du secteur des pêches et de l'aquaculture du Québec ont été des acteurs dynamiques, participant aux travaux et aux discussions, aussi bien sur les attentes des consommateurs et sur le potentiel des marchés d'ici ou d'ailleurs que sur les perspectives d'avenir pour les entrepreneurs.

Le Sommet sur l'alimentation a également permis de dégager les grands fondements de la politique bioalimentaire, comme la vision, les ambitions et les défis du secteur bioalimentaire. L'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales souscrit entièrement à l'approche mise de l'avant par cette politique.

Il s'en est dégagé la vision suivante : « Un secteur bioalimentaire prospère durable, ancré sur le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé des Québécoises et des Québécois ». Il en est également ressorti deux ambitions réalisables à l'horizon 2025, soit de maintenir un haut niveau de confiance des consommateurs et de développer un secteur bioalimentaire prospère et durable. L'industrie des pêches et de l'aquaculture adhère à cette vision et aux ambitions de la politique.

Les défis du secteur bioalimentaire déterminés lors du Sommet sur l'alimentation sont également en phase avec ceux que doivent relever les intervenants du secteur des pêches et de l'aquaculture, soit :

- Accroître les activités des secteurs de la production, de la capture et de la transformation alimentaire du Québec;
- Accroître la présence des produits bioalimentaires d'ici sur les marchés du Québec, du Canada et de l'étranger;
- Répondre aux attentes des consommateurs à l'égard de la santé et de l'environnement.

Le Plan d'action s'appuie sur les quatre orientations de la politique bioalimentaire, soit une offre de produits répondant aux besoins des consommateurs, des entreprises prospères, durables et innovantes, des entreprises attractives et responsables ainsi que des territoires dynamiques contribuant à la prospérité du bioalimentaire.

L'industrie des pêches et de l'aquaculture joue un rôle essentiel dans les régions maritimes du Québec. L'économie de plusieurs communautés côtières du Québec dépend presque exclusivement des revenus et des emplois générés par les activités de pêche, de transformation et d'aquaculture.

Le développement de l'industrie des pêches et de l'aquaculture est également fortement lié au développement régional. Ce lien est d'ailleurs explicitement reconnu dans l'annonce faite par le gouvernement du Québec en juin 2015 concernant le déploiement d'une stratégie maritime visant à dynamiser l'économie des régions côtières du Québec, à exploiter les capacités de nouvelles filières industrielles et à valoriser le potentiel du fleuve Saint-Laurent. Le Plan d'action de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales s'inscrit également dans cette stratégie, qui bénéficiera largement à nos régions maritimes.

Le présent plan d'action a pour principal objectif de favoriser le développement de l'industrie des pêches et de l'aquaculture. Par conséquent, il permettra à l'industrie des pêches et de l'aquaculture de relever les défis auxquels elle est confrontée et de maintenir le cap sur la croissance au cours des sept prochaines années.

Afin de soutenir les cibles retenues par les partenaires lors du Sommet sur l'alimentation, les intervenants du secteur des pêches et de l'aquaculture ont ciblé des efforts précis qu'ils entendent déployer d'ici 2025.

- **Investir 200 millions de dollars dans le secteur de la capture, de l'aquaculture et de la transformation**, dont une contribution de 80 millions de dollars du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Ces investissements représenteront la contribution du secteur aux 15 milliards de dollars prévus dans la Politique bioalimentaire d'ici 2025.
 - L'augmentation des investissements se répercutera positivement sur la capacité des entreprises du secteur à poursuivre leur croissance. Afin de contribuer à cette croissance, le présent plan d'action ciblera particulièrement **les entreprises aquacoles afin de doubler cette production, qui passera ainsi de 1 600 à 3 200 tonnes annuellement**.
 - Comme le suggère la politique bioalimentaire, le secteur des pêches et de l'aquaculture propose un objectif ambitieux, soit de **faire croître de 52 % en 2015 à 70 % en 2025 la part des volumes de produits aquatiques québécois écocertifiés**. Pour atteindre cette cible, on maintiendra les certifications existantes pour la crevette nordique du golfe du Saint-Laurent, le homard des Îles-de-la-Madeleine et celui de la Gaspésie ainsi que le crabe des neiges du Sud du golfe du Saint-Laurent et on allongera la liste des espèces écocertifiées afin d'y inscrire, notamment, le crabe des neiges de la Côte-Nord et le flétan du Groenland.
 - Par **un accroissement de 20 % de la valeur du contenu québécois dans les poissons et fruits de mer achetés au Québec**, le secteur de la pêche et de l'aquaculture contribuera activement à l'atteinte de la cible mise de l'avant par la politique alimentaire visant l'ajout de 10 milliards de dollars de contenu québécois dans les produits alimentaires achetés au Québec. Cet accroissement de 20 % reflète les ambitions du secteur pour une présence accrue sur les marchés d'ici.
 - De nouvelles possibilités s'offrent pour les produits aquatiques du Québec sur les marchés hors Canada. L'entrée en vigueur de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne devrait permettre aux produits du Québec de percer l'un des plus grands marchés mondiaux en matière de consommation de produits aquatiques. De plus, la croissance économique de pays émergents tels que la Chine offre de nouvelles perspectives de débouchés pour les produits du Québec.
- Par **une augmentation de 20 % de la valeur des exportations des produits aquatiques du Québec**, le secteur des pêches et de l'aquaculture soutiendra l'atteinte de la cible proposée par la politique bioalimentaire, soit d'accroître de 6 milliards de dollars les exportations bioalimentaires internationales du Québec.

Les sections suivantes détaillent les actions prioritaires qui guideront l'intervention du MAPAQ dans l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales au cours des sept prochaines années.

LE PLAN D'ACTION 2018-2025

LES ACTIONS RETENUES S'ARTICULENT AUTOUR
DES SIX GRANDS DOMAINES D'INTERVENTION QUE SONT
LA CAPTURE, LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AQUATIQUES,
L'AQUACULTURE, LA COMMERCIALISATION, L'INNOVATION
ET LA CONCERTATION.

The background image is a blue-tinted photograph of a fisherman on a boat. The fisherman is in the upper left, wearing a dark jacket and a cap, looking down at a large catch of crabs in a metal tray. The crabs are piled high, filling the lower half of the frame. The boat's structure and other fishing equipment are visible in the background, creating a sense of a busy fishing operation.

LA CAPTURE

Les entreprises du secteur de la capture font face à plusieurs défis et enjeux, comme la rentabilité de leurs opérations, la relève, l'adoption de pratiques d'exploitation durable, ou encore l'adaptation face aux changements causés, notamment, par les fluctuations des stocks de ressources aquatiques disponibles. Elles doivent aussi avoir la capacité de saisir les occasions d'affaires qui se présentent, comme le rétablissement des stocks de poissons de fond.

Le Ministère privilégie donc cinq actions pour permettre aux pêcheurs de faire face à ces enjeux au cours des sept prochaines années :

- Appuyer la reprise de la pêche au sébaste par de nouveaux investissements visant l'adaptation des bateaux et des engins de pêche;
- Revoir les modalités du financement de la flotte commerciale;
- Revoir l'appui financier à l'établissement de la relève dans le secteur de la capture;
- Appuyer les projets visant la durabilité des activités de pêche ainsi que l'acquisition ou le renouvellement d'une écocertification des produits aquatiques du Québec;
- Favoriser l'amélioration de la sécurité à bord des bateaux de pêche.

LA CAPTURE

ACTION 1

APPUYER LA REPRISE DE LA PÊCHE AU SÉBASTE PAR DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS VISANT L'ADAPTATION DES BATEAUX ET DES ENGINS DE PÊCHE

Les statistiques des dernières années montrent des signes positifs dans le secteur du poisson de fond. Le sébaste, tout particulièrement, semble présenter des perspectives encourageantes de reprise. Le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) a relevé d'importantes cohortes de poissons juvéniles dans le golfe, ce qui laisse présager la reprise prochaine de la pêche commerciale pour ce stock. Une telle perspective représente une possibilité importante de diversification des activités de pêche au Québec et souligne le potentiel de cette pêcherie comme un vecteur de croissance de choix pour le secteur.

Effectivement, cela marquera un changement important dans l'économie des pêches commerciales au Québec, puisque nos entreprises sont aujourd'hui adaptées principalement pour les pêcheries de crustacés. Afin de pouvoir exploiter de nouveau les poissons de fond du golfe du Saint-Laurent, les pêcheurs, les usines de transformation ainsi que le reste de la filière devront s'adapter au retour imminent de cette ressource.

La reprise de la pêche au sébaste nécessitera de nouveaux investissements dans le secteur de la capture, notamment pour l'adaptation des bateaux et des engins de pêche. Le Ministère appuiera les projets des pêcheurs afin qu'ils puissent tirer profit de la fin du moratoire et du retour du sébaste.

ACTION 2

REVOIR LES MODALITÉS DU FINANCEMENT DE LA FLOTTE COMMERCIALE

Conformément à la Loi sur le financement de la pêche commerciale (RLRQ, chapitre F-1.3), le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation gère le programme-cadre intitulé *Appui financier aux entreprises de pêche*. Celui-ci poursuit les trois objectifs suivants : le financement de la flotte de pêche du Québec, la diminution du taux d'endettement des entreprises de pêche et la réduction des effets d'une variation du revenu brut sur le paiement de leurs obligations contractuelles.

L'accès au financement dans le secteur de la capture est un enjeu croissant en raison de la hausse de la valeur des permis et des entreprises de pêche. Aussi, les nouveaux entrants dans le secteur de la capture doivent donc, dans certains cas, accepter des conditions de financement qui peuvent affecter la rentabilité de leurs opérations. Il en est de même pour les entreprises désirant acquérir des permis supplémentaires afin de diversifier leurs captures et d'accroître leur capacité de pêche.

Le Ministère procédera à l'analyse du programme *Appui financier aux entreprises de pêche* afin de mieux répondre aux besoins du secteur de la capture en matière de financement.

ACTION 3

REVOIR L'APPUI FINANCIER À L'ÉTABLISSEMENT DE LA RELÈVE DANS LE SECTEUR DE LA CAPTURE

La problématique de la relève est un enjeu qui a été soulevé par l'ensemble des participants aux discussions du Sommet sur l'alimentation. Ce défi se révèle cependant particulièrement difficile à relever dans le contexte de déclin démographique marqué et de rareté de la main-d'œuvre qui prévaut dans les régions maritimes.

À l'instar d'autres secteurs, l'industrie des pêches fait également face à un vieillissement de ses membres. Plus de 60 % des pêcheurs dans les régions maritimes du Québec ont plus de 50 ans, alors que les moins de 40 ans ne représentent que 14 % du total des pêcheurs. Il n'y a environ qu'un jeune pêcheur qui entre dans l'industrie pour trois pêcheurs âgés qui en sortent. Il est estimé que plus de 20 % des pêcheurs songent à prendre leur retraite au cours des prochaines années. L'établissement de nouveaux pêcheurs dans le secteur de la capture sera essentiel pour assurer la pérennité des activités de pêche.

Il est vrai que les jeunes qui souhaitent s'établir dans le secteur de la capture font face à des difficultés importantes liées aux coûts d'acquisition des entreprises. La valeur élevée des actifs dans les pêches nécessite davantage de capitaux de la part des jeunes qui veulent s'y établir pour l'acquisition des biens nécessaires à la pêche. Par conséquent, le présent plan d'action reconnaît l'établissement de la relève dans le secteur de la capture comme l'une des priorités du Ministère. À cet égard, le MAPAQ a inauguré, en mai

2008, le Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture, qui soutient les jeunes pêcheurs désirant acquérir une première entreprise de pêche. Le programme a, depuis, été reconduit à deux reprises. Il offre aux pêcheurs de moins de 40 ans une aide financière correspondant à 20 % du coût total du projet de relève, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 25 000 \$. Le programme contribue à l'acquisition d'une entreprise de pêche, bateau et permis de pêche compris, ou à la modernisation d'un bateau de pêche, notamment l'acquisition et l'installation de nouveaux équipements.

Or, bien que le coût d'acquisition d'entreprises de pêche, de permis ou de bateaux augmente chaque année, le montant de l'aide financière à l'établissement dans le secteur s'établit à 25 000 \$ depuis la mise en place du programme en 2008. De plus, l'adaptation et la modernisation des bateaux de pêche requièrent des investissements de plus en plus importants de la part des pêcheurs.

Le Ministère réexaminera donc son programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture afin de tenir compte des changements dans le secteur de la capture et de favoriser l'établissement de la relève.

ACTION 4

APPUYER LES PROJETS VISANT LA DURABILITÉ DES ACTIVITÉS DE PÊCHE AINSI QUE L'ACQUISITION OU LE RENOUVELLEMENT D'UNE ÉCOCERTIFICATION DES PRODUITS AQUATIQUES DU QUÉBEC

L'industrie de la pêche doit composer avec des ressources halieutiques renouvelables, mais qui ne sont pas infinies. L'exploitation durable des ressources aquatiques est donc une priorité pour l'industrie des pêches et pour le gouvernement du Québec. Les consommateurs veulent également s'assurer que les produits aquatiques qu'ils achètent ont été capturés par l'utilisation de pratiques d'exploitation durable.

Comme toute activité humaine, la pêche commerciale peut poser un risque pour l'environnement si elle n'est pas pratiquée de façon responsable. L'amélioration des connaissances des impacts de la pêche, la recherche et l'application de concepts innovants font partie des solutions visant à maintenir l'équilibre fragile qui permet aux communautés maritimes de tirer profit de cette précieuse ressource.

À titre d'exemple, la réalisation, ces dernières années, de nombreux projets soutenus financièrement par le MAPAQ a démontré de façon claire que l'acquisition par les pêcheurs d'engins écologiques et de bateaux permettant de réduire la consommation de carburant ainsi que la production de gaz à effet de serre, notamment par l'utilisation accrue de moteurs électriques et de panneaux solaires, permet de réduire significativement l'impact sur les ressources aquatiques et sur l'environnement.

Dans le secteur des poissons et fruits de mer, l'écocertification est une démarche volontaire qui permet de démontrer la durabilité des pratiques de pêche et d'aquaculture. L'écocertification a un impact

positif sur l'environnement en encourageant les intervenants à améliorer constamment leurs pratiques afin d'être en mesure de répondre aux critères définis par la certification. Sur les marchés, l'écocertification agit à titre de garantie pour les acheteurs. Elle certifie que la pêche ou l'élevage des poissons et des fruits de mer visés sont effectués selon les principes du développement durable en fonction de critères objectifs, transparents et universels. L'écocertification est maintenant l'un des éléments qui permet de maintenir et d'élargir l'accès aux marchés canadiens et internationaux. Pour agir de façon responsable, répondre aux attentes des consommateurs, assurer la qualité des produits et faire face aux exigences des marchés, le secteur des poissons et fruits de mer a maintenant largement intégré le concept d'écocertification.

Au Québec, plus de 52 % des poissons et fruits de mer possèdent aujourd'hui une écocertification de tierce partie du Marine Stewardship Council (MSC). Ce pourcentage devrait atteindre plus de 70 % lorsque les projets de certification en cours d'évaluation seront complétés pour le crabe des neiges de la Côte-Nord et pour le flétan du Groenland.

Le Ministère offrira un appui aux projets favorisant l'adoption de pratiques d'exploitation durable des ressources aquatiques ainsi que ceux visant l'acquisition ou le renouvellement d'écocertification.

ACTION 5

FAVORISER L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ À BORD DES BATEAUX DE PÊCHE

Pour toutes celles et tous ceux qui vivent des ressources de la mer, la sécurité à bord des bateaux de pêche demeurera toujours un enjeu important. Malgré plusieurs efforts déployés par l'industrie et des améliorations apportées aux bateaux et aux pratiques de pêche, le nombre d'accidents demeure élevé. Encore aujourd'hui, le métier de pêcheur commercial est classé comme l'un des plus dangereux au Canada. La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a d'ailleurs dénombré 3 décès et 135 accidents dans le secteur de la pêche commerciale entre 2011 et 2016.

Des normes de sécurité sont établies par la CNESST et Transports Canada afin d'assurer une sécurité accrue à bord des bateaux. Pour satisfaire à certaines normes, les pêcheurs doivent procéder à des travaux et à des investissements.

Afin d'accroître la sécurité à bord des bateaux de pêche, le Ministère appuiera des initiatives sectorielles visant l'adaptation des bateaux de pêche.





LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AQUATIQUES

Le secteur de la transformation des produits aquatiques constitue une activité économique importante pour les régions maritimes du Québec. Il contribue très activement à l'offre de produits bioalimentaires québécois reconnus pour leur qualité, et ce, tant au Québec que sur les marchés d'exportation. Cependant, les entreprises du secteur font face à plusieurs défis importants. Il s'agit, notamment, d'un manque croissant de main-d'œuvre, de la forte compétition sur les différents marchés et de l'évolution des besoins des consommateurs. Le secteur doit s'adapter et innover pour être toujours plus compétitif et plus concurrentiel, tout en répondant aux attentes des consommateurs dans un environnement d'affaires de plus en plus mondialisé.

Trois actions ont été ciblées afin de permettre aux entreprises de faire face à ces enjeux :

- Appuyer les projets visant la robotisation et l'automatisation des opérations de transformation des produits aquatiques du Québec;
- Encourager les projets visant à accroître la valeur ajoutée des produits aquatiques, notamment par l'application de procédés biotechnologiques;
- Favoriser les projets visant la certification de la qualité et de la salubrité des produits aquatiques du Québec.

LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AQUATIQUES

ACTION 6

APPUYER LES PROJETS VISANT LA ROBOTISATION ET L'AUTOMATISATION DES OPÉRATIONS DE TRANSFORMATION DES PRODUITS AQUATIQUES DU QUÉBEC

L'ensemble du secteur bioalimentaire fait face à un enjeu de disponibilité de la main-d'œuvre. Le défi est particulièrement grand dans certains secteurs où les conditions de travail sont plus difficiles et là où les emplois offerts sont saisonniers, comme dans le cas de la transformation des produits aquatiques.

Les usines de transformation de produits aquatiques font face à un vieillissement de leur main-d'œuvre et à un manque de relève dans les régions maritimes du Québec. Cette situation affecte les opérations de transformation de produits aquatiques ainsi que la compétitivité du secteur et force les entreprises à trouver des solutions pour relever cet important défi.

Plusieurs entreprises ont décidé de s'orienter vers une plus grande mécanisation de leurs activités. Cette solution au manque de main-d'œuvre, en plus de permettre des gains de productivité, facilite les tâches manufacturières et permet à l'entreprise d'offrir de nouveaux emplois plus attrayants pour une main-d'œuvre de plus en plus difficile à attirer.

Par ailleurs, la reprise prochaine de la pêche commerciale au sébaste représente de nouvelles occasions d'affaires pour les entreprises de transformation. En effet, le moratoire sur la pêche

de plusieurs poissons de fond, dont le sébaste, a mené les usines de transformation à s'orienter, notamment, vers les crustacés. Avec le retour du sébaste, les usines auront accès à un approvisionnement supplémentaire et pourront accroître leurs activités. Toutefois, ceci nécessitera des investissements pour adapter et moderniser leur capacité de transformation afin de maximiser les retombées, en matière d'économie et d'emplois, pour cette espèce.

Un des objectifs de la Politique bioalimentaire est d'appuyer l'investissement dans les entreprises. En particulier, dans le secteur de la transformation alimentaire, il est prévu que le MAPAQ soutienne les projets d'investissement dans l'industrie de la transformation alimentaire pour pallier le manque de main-d'œuvre et améliorer la compétitivité des entreprises.

Aussi, le Ministère appuiera les investissements des entreprises de transformation de produits aquatiques qui visent à accroître l'automatisation et la robotisation des opérations de transformation. Il appuiera également les projets qui permettront de diversifier les activités des usines de transformation, notamment par la valorisation d'espèces peu exploitées ou offrant des potentiels de croissance.

ACTION 7

ENCOURAGER LES PROJETS VISANT À ACCROÎTRE LA VALEUR AJOUTÉE DES PRODUITS AQUATIQUES, NOTAMMENT PAR L'APPLICATION DE PROCÉDÉS BIOTECHNOLOGIQUES

La transformation des produits aquatiques du Québec génère des résidus dont la valorisation offre un potentiel intéressant en matière de diversification et de création de valeur ajoutée pour les entreprises de transformation. La nutrition humaine ainsi que les produits cosmétiques et pharmaceutiques représentent des débouchés commerciaux intéressants pour les ingrédients actifs issus du secteur des biotechnologies marines. La valorisation de la biomasse algale, la valorisation intégrale des produits du phoque et l'utilisation d'espèces émergentes telles que le concombre de mer gagneront à être explorées.

La Stratégie maritime a comme principal objectif de mettre en valeur tout le potentiel du fleuve et de l'estuaire du golfe du Saint-Laurent. Parmi ses 18 axes d'intervention, la Stratégie reconnaît la pérennité de l'industrie des pêches et de l'aquaculture et fait une place significative au développement des biotechnologies marines.

Par l'application de procédés biotechnologiques, soit la fermentation, la bioréaction et l'extraction, le Québec progresse à pas rapides dans la production de composés actifs utilisables dans plusieurs domaines d'application : ingrédients ou suppléments alimentaires, amendements de sols, produits pharmaceutiques ou de santé naturelle, cosmétiques

et cosméceutiques ainsi que produits biomédicaux et biocarburants provenant de microalgues. Selon les secteurs, les taux de croissance annuels estimés varient de 5 % à 30 %. Les marchés mondiaux sont estimés à 5 milliards de dollars américains en 2020, dont le tiers se situe aux États-Unis.

Le développement de ces activités industrielles représente un important vecteur de croissance pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture pour les prochaines années, ce qui permettra de générer des activités et des retombées économiques non négligeables pour l'industrie.

En vertu du présent plan d'action, le MAPAQ encouragera donc les entreprises à investir dans les projets visant la valorisation des coproduits, de la biomasse algale et des produits du phoque, ainsi que l'utilisation d'espèces émergentes telles que le concombre de mer, afin d'en accroître la valeur ajoutée, notamment par l'application de procédés biotechnologiques.

ACTION 8

FAVORISER LES PROJETS VISANT LA CERTIFICATION DE LA QUALITÉ ET DE LA SALUBRITÉ DES PRODUITS AQUATIQUES DU QUÉBEC

La salubrité et la qualité des aliments sont des préoccupations constantes des consommateurs et des acheteurs. Lors du Sommet sur l'alimentation, la saine alimentation et la salubrité des aliments sont ressortis clairement parmi les principales attentes de la population.

Les entreprises sont de plus en plus amenées à mettre en place des systèmes de gestion de la qualité et de la salubrité afin de répondre aux besoins de leurs clientèles. En effet, plusieurs acheteurs exigent de la part des usines de transformation des certificats de salubrité.

L'Initiative mondiale de la sécurité alimentaire, Global Food Safety Initiative ou GFSI en anglais, a été créée afin de promouvoir l'amélioration des systèmes de gestion et d'assurer la confiance dans la distribution de produits alimentaires à l'échelle mondiale. Ainsi, l'acquisition d'une certification de qualité des produits reconnue par la GFSI, comme le British Retail Consortium (BRC), la Safe Quality Food (SQF) ou le Food Safety System Certification 22000, constitue une garantie que le processus de transformation des usines respecte les normes des acheteurs et confère un avantage compétitif aux usines.

Plusieurs usines de transformation de produits aquatiques du Québec détiennent déjà la certification Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP) ou analyse des risques et maîtrise des points critiques. Quelques-unes d'entre elles détiennent également des certifications SQF ou BRC. Toutefois, l'acquisition d'une certification de qualité et de salubrité des aliments exige un investissement non négligeable au sein des usines.

Le Ministère favorisera les projets de mises à niveau et d'adaptation des procédés de transformation de produits aquatiques afin d'inciter les usines à acquérir une certification alimentaire, que ce soit le BRC, la SQF ou autre, et de permettre aux entreprises de mieux contrôler leur processus et leurs risques de production.



L'AQUACULTURE

Selon les perspectives pour 2017-2026 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la consommation humaine de poisson devrait augmenter à l'échelle mondiale, passant de 148,8 millions de tonnes (Mt) durant la période 2014-16 à 177 Mt en 2026. Au cours des prochaines années, la production aquacole comptera pour plus de 50 % de l'offre mondiale de produits aquatiques. La production mondiale aquacole devrait passer la barre des 100 Mt en 2025 et dépasser le volume des débarquements d'espèces sauvages vers 2021.

Le secteur aquacole possède les atouts nécessaires pour jouer un rôle de vecteur de croissance des plus significatifs pour l'économie de toutes les régions du Québec. Le Ministère et le secteur aquacole ont l'objectif commun d'accroître la production aquacole du Québec. La cible est de doubler la production aquacole d'ici 2025, pour la faire passer de 1 600 tonnes à plus de 3 200 tonnes. Six actions ont été ciblées afin de permettre au secteur aquacole de relever les défis auxquels il fait face et d'atteindre cette cible. Elles se partagent entre l'aquaculture en milieu terrestre, ou pisciculture (trois actions), et l'aquaculture en eau marine, soit la mariculture (trois actions).

AQUACULTURE EN MILIEU TERRESTRE OU PISCICULTURE

- Appuyer le recours à des technologies et techniques novatrices permettant de meilleures performances environnementales des entreprises;
- Encourager les projets visant l'augmentation et la diversification de la production piscicole des entreprises;
- Soutenir les initiatives visant à promouvoir le secteur et à améliorer le positionnement de l'industrie auprès des consommateurs.

AQUACULTURE EN EAU MARINE OU MARICULTURE

- Le financement offert aux entreprises du secteur maricole;
- La mise en place d'un programme de financement des stocks en mariculture;
- La compensation financière pour pertes majeures liées à des catastrophes naturelles pour les entreprises maricoles.

L'AQUACULTURE

AQUACULTURE EN MILIEU TERRESTRE OU PISCICULTURE

Le potentiel de croissance de la pisciculture est très important au Québec, notamment au regard d'une grande disponibilité d'eau douce de qualité dans toutes les régions du Québec et d'un vaste territoire. Avec ses 10 % du territoire recouvert d'eau douce, le Québec possède 3 % des réserves d'eau douce de la planète. Le Québec dispose également d'une expertise acquise au fil des ans et peut compter sur une demande sans cesse croissante pour les poissons et fruits de mer.

Tout comme le secteur agricole, le milieu aquacole fait face à des défis en matière d'environnement. Les efforts consentis par les entreprises du secteur au cours des dix dernières années en matière de protection des eaux ont permis de consolider ce secteur d'activité. Le Ministère évalue des mesures qui favoriseront une croissance de la production et permettront à l'aquaculture en eau douce de relancer son développement. Il s'agit des actions suivantes :

ACTION 9

APPUYER LE RECOURS À DES TECHNOLOGIES ET TECHNIQUES NOVATRICES PERMETTANT DE MEILLEURES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DES ENTREPRISES

Les technologies de recirculation de l'eau permettent l'utilisation d'un volume d'eau moindre et facilitent la récupération du phosphore des effluents piscicoles. Ce système de production ouvre ainsi la voie à l'utilisation de technologies de traitement des eaux ou des rejets utilisés dans d'autres secteurs industriels de façon efficace. Au Québec, ces technologies de production et de traitement sont actuellement peu utilisées par l'industrie aquacole, mais s'imposent comme solution d'avenir pour soutenir la croissance de l'offre de produits piscicoles, plus particulièrement pour les entreprises souhaitant destiner leur production au marché de la consommation.

Pour la majorité des entreprises piscicoles du Québec dont la production de poissons est destinée à l'ensemencement, les solutions technologiques passent par des techniques d'alimentation pour réduire les rejets de phosphore dans l'environnement.

La croissance de la production piscicole se réalisera dans le respect des différentes normes visant à protéger l'eau et les écosystèmes aquatiques. Le Ministère travaillera avec les entreprises piscicoles pour l'adoption de technologies de production et de traitement des eaux ainsi que de techniques d'alimentation qui permettront d'améliorer leurs performances environnementales.

ACTION 10

ENCOURAGER LES PROJETS VISANT L'AUGMENTATION ET LA DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION PISCICOLE DES ENTREPRISES

La production piscicole québécoise destinée au marché de la consommation ne comble qu'une faible proportion de la demande sur le marché intérieur et cette production est peu diversifiée. La truite arc-en-ciel et l'omble chevalier sont les deux principales espèces produites au Québec à cette fin. Les possibilités d'augmenter la part des produits d'origine québécoise pour ces deux espèces sont importantes. Il est également reconnu que plusieurs autres espèces trouveraient une place intéressante sur les marchés et il existe un potentiel de développement intéressant pour la production de poissons de souche québécoise pour le marché de la table, notamment pour l'omble de fontaine et la perchaude.

Le Ministère encouragera les entreprises aquacoles à mettre en œuvre des projets qui permettront d'accroître et de diversifier la production piscicole du Québec.

ACTION 11

SOUTENIR LES INITIATIVES VISANT À PROMOUVOIR LE SECTEUR ET À AMÉLIORER LE POSITIONNEMENT DE L'INDUSTRIE AUPRÈS DES CONSOMMATEURS.

La Table filière de l'aquaculture en eau douce du Québec a récemment adopté son plan stratégique 2016-2021. L'un des objectifs premiers de la table vise à « améliorer l'image de l'industrie aquacole québécoise et de ses produits ».

Plusieurs des critiques adressées à la production aquacole concernent l'élevage en cage, les échappées dans le milieu naturel, les rejets de phosphore et les poissons génétiquement modifiés. Ces critiques sont toutefois peu applicables à l'industrie québécoise et deviennent, dans les faits, un avantage pour l'aquaculture québécoise. Il importe donc de miser sur cet avantage auprès des consommateurs et de l'ensemble de la population.

Conscient qu'une meilleure connaissance de l'industrie québécoise, de ses pratiques et de sa production sont de nature à soutenir la croissance de ce secteur d'activité, le Ministère appuiera les initiatives de ses partenaires qui s'inscriront dans cet objectif.

AQUACULTURE EN EAU MARINE OU MARICULTURE

La mariculture contribue à la création de richesse, d'emplois et d'activités dans les régions maritimes du Québec. Tout comme la pisciculture, il s'agit d'un vecteur de croissance en raison des perspectives de hausse de la demande des produits aquatiques au cours des prochaines années. Le Québec dispose de plusieurs atouts qui devraient favoriser le développement de la mariculture, en premier lieu de techniques maricoles qui ont été élaborées et adaptées par et pour le Québec. Aussi, la côte maritime du Québec s'étend sur plus de 3 000 km, ce qui donne une vaste zone propice à la mariculture. Enfin, les entreprises peuvent compter sur des structures bien établies de recherche-développement (R-D), de formation ou de soutien technique.

Toutefois, le secteur maricole fait face à certains défis et enjeux qui sont un frein à la croissance de la production maricole et au développement des entreprises. Il s'agit, notamment, de l'accès au financement, principalement au financement des activités maricoles pendant le cycle de production, ainsi que des pertes de production liées à des catastrophes naturelles. Trois actions seront examinées dans le but de permettre une croissance de cette production :

ACTION 12

LE FINANCEMENT OFFERT AUX ENTREPRISES DU SECTEUR MARICOLE

Les entreprises maricoles ont difficilement accès au financement par les voies usuelles (banques, caisses, etc.), particulièrement en raison d'importantes fluctuations dans leurs revenus, des risques liés à la production ou de délais importants pour générer un retour sur investissement. À l'exception de la Société de développement de l'industrie maricole (SODIM), les sociétés de capital de risque, actives au Québec, exigent un rendement que les entreprises maricoles ne peuvent pas produire. La SODIM joue un rôle très important, car, sans elle, le secteur aurait difficilement accès à une source de financement.

Le Ministère considère qu'il est essentiel que les entreprises maricoles puissent avoir accès au financement nécessaire pour le développement d'un secteur d'activité rentable. Le MAPAQ procédera à un examen du financement offert par l'entremise de la SODIM, dans le but de trouver une solution adaptée au secteur maricole québécois. Il offrira également un soutien au fonctionnement de la SODIM pour qu'elle puisse continuer à jouer son rôle dans le secteur.

ACTION 13

LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE FINANCEMENT DES STOCKS EN MARICULTURE

Les entreprises maricoles ont besoin d'un outil de financement des stocks adapté à leurs besoins. D'ailleurs, ce type de service existe déjà en agriculture. L'expérience des entreprises québécoises démontre que les délais pour le retour sur l'investissement en mariculture, soit deux ans à partir de la mise en production d'un stock, engendrent un besoin important de liquidités. De plus, les garanties demandées pour le financement, que les entrepreneurs maricoles doivent assumer parfois personnellement, limitent les possibilités de croissance de ces entreprises.

Un programme de financement des stocks maricoles répondrait aux besoins de l'industrie, en fournissant aux entreprises maricoles des liquidités suffisantes pour assumer les dépenses d'opération pour la production d'un stock précis (achats ou frais de production des naissains, coûts liés à la mise en grossissement, suivi de production, flottabilité des filières, etc.) pendant sa période d'élevage jusqu'à l'atteinte du stade de la maturité commerciale. Il pourrait également permettre d'intéresser de nouveaux investisseurs à intervenir en mariculture. Aussi, le MAPAQ examinera avec l'industrie maricole, la mise en place d'un programme de financement des stocks en collaboration avec la SODIM.

ACTION 14

LA COMPENSATION FINANCIÈRE POUR PERTES MAJEURES LIÉES À DES CATASTROPHES NATURELLES POUR LES ENTREPRISES MARICOLES

Les entreprises maricoles ont peu d'emprise sur les catastrophes majeures qui peuvent survenir pendant le cycle de production et causer des pertes importantes des points de vue financier et technique. Plusieurs d'entre elles ne réussissent pas à survivre aux conséquences de ces événements en raison de leur précarité financière et de la disponibilité de financement pour le secteur. Il est essentiel que des mesures soient mises en place pour assurer la pérennité et la croissance des entreprises et des activités.

Afin de solidifier davantage la position financière des entreprises, tout en sécurisant le capital investi en financement des stocks, l'établissement d'une mesure de compensation permettrait de venir en aide aux entreprises maricoles dans le cas de catastrophes majeures naturelles (tempête, prédation imprévisible, etc.) ou d'accidents hors du contrôle du mariculteur (marée noire, accident maritime, etc.) et de leur laisser poursuivre leurs activités. Soulignons qu'un tel programme existe déjà en agriculture.

Le MAPAQ examinera des outils de compensation financière pour les pertes liées aux catastrophes naturelles.



LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AQUATIQUES

La commercialisation des produits aquatiques du Québec est un enjeu des plus importants pour la croissance du secteur des pêches et de l'aquaculture. Les produits aquatiques sont des sources de protéines saines, nutritives et de qualité supérieure dont la demande est en croissance. Selon l'OCDE et la FAO, la consommation par habitant devrait poursuivre sa tendance haussière dans les Amériques et en Europe. Autant sur le marché local que sur les marchés extérieurs, les consommateurs recherchent de plus en plus de produits aquatiques dont les méthodes de production et de capture répondent à des normes de durabilité et de qualité. Les produits aquatiques du Québec répondent aux besoins des consommateurs québécois et des consommateurs sur le plan mondial, car ils sont, notamment, reconnus pour leur qualité, leur aspect santé, leurs valeurs nutritives, ainsi que leurs modes de capture et de production écologiques. La croissance de la production aquacole, le développement des biotechnologies marines et la relance du sébaste offriront de nouvelles possibilités de développement de marchés pour les produits

du Québec. Face à la forte compétition sur les marchés, l'industrie québécoise doit miser sur les avantages concurrentiels que lui procurent la certification et la qualité de ses produits pour accroître ses parts sur le marché intérieur et sa présence sur les marchés d'exportation.

Trois actions ont été privilégiées afin de permettre d'atteindre les cibles sur le marché intérieur et sur les marchés étrangers.

SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

- L'identification des produits aquatiques du Québec;
- La promotion des produits aquatiques du Québec.

SUR LES MARCHÉS EXTÉRIEURS

- Les initiatives de développement de marché des marchés porteurs tels que la Chine et l'Union européenne.

LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AQUATIQUES

SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Le marché du Québec est principalement alimenté par des produits aquatiques en provenance d'autres pays ou d'autres provinces canadiennes. Il s'est importé pour plus de 450 M\$ de produits aquatiques au Québec en 2016. Les prix compétitifs et la grande disponibilité de ces produits d'importation leur ont permis d'occuper une importante part de marché au Québec. Toutefois, les consommateurs québécois recherchent de plus en plus les produits locaux pour des raisons éthiques et de confiance et parce qu'ils recherchent la qualité. Les consommateurs souhaitent acheter des produits québécois. Il existe présentement une possibilité d'accroître la part des produits aquatiques du Québec sur le marché intérieur. La proximité du lieu de production ou de capture est une considération croissante dans la décision d'achat des consommateurs québécois. De plus, les restaurateurs recherchent également des produits « locaux » ou « régionaux » à offrir à leur clientèle. L'identification et la promotion sont deux éléments importants pour permettre au consommateur de distinguer et de choisir les produits du Québec. Par conséquent, deux actions sont privilégiées par le Ministère :

ACTION 15 — **L'IDENTIFICATION DES PRODUITS AQUATIQUES DU QUÉBEC**

Le consommateur doit pouvoir distinguer les produits aquatiques du Québec lorsqu'il prend sa décision d'achat. L'identification des produits aquatiques du Québec permettra aux consommateurs de choisir le produit pêché ou élevé au Québec. En collaboration avec Aliments du Québec, le Ministère appuiera les initiatives visant l'identification des produits aquatiques du Québec afin d'accroître les ventes sur le marché intérieur.

ACTION 16 — **LA PROMOTION DES PRODUITS AQUATIQUES DU QUÉBEC**

Nous avons déjà mentionné que le marché du Québec est principalement alimenté par des produits aquatiques en provenance d'autres pays ou d'autres provinces canadiennes. Les prix compétitifs et la grande disponibilité de ces produits leur ont permis d'occuper une importante part de marché au Québec. Cependant, le choix des consommateurs québécois s'oriente progressivement vers les produits locaux pour des raisons éthiques et de confiance ainsi que pour leur qualité. Il existe présentement une possibilité d'accroître la part des produits aquatiques du Québec sur le marché intérieur. Une plus grande visibilité au Québec par l'entremise de l'identification et de la promotion devrait permettre d'atteindre un plus grand nombre d'acheteurs et d'accroître la part des produits aquatiques du Québec sur le marché intérieur. Aussi, le Ministère appuiera les campagnes annuelles de promotion des produits aquatiques québécois qui seront menées sur le marché du Québec.

SUR LES MARCHÉS EXTÉRIEURS

Les marchés extérieurs constituent un débouché important pour les produits aquatiques du Québec; nos entreprises misent donc de façon significative sur l'exportation pour accroître leur chiffre d'affaires. À juste titre, les produits aquatiques du Québec jouissent d'une image de marque sur les marchés internationaux et sont reconnus pour leur excellente qualité.

Le marché américain représente encore le principal marché d'exportation pour les produits aquatiques du Québec. Plus de 70 % de la valeur des exportations du Québec est réalisée sur ce marché. Il est important que l'industrie puisse réduire sa dépendance à l'égard de ce marché. Par conséquent, l'action suivante sera privilégiée par le Ministère.

ACTION 17

LES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT DE MARCHÉ DES MARCHÉS PORTEURS TELS QUE LA CHINE ET L'UNION EUROPÉENNE

De nouvelles possibilités s'offrent pour les produits aquatiques du Québec. L'entrée en vigueur de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne devrait permettre aux produits du Québec de percer l'un des plus grands marchés mondiaux en matière de consommation de produits aquatiques. De plus, la croissance économique de pays émergents tels que la Chine offre de nouvelles perspectives de débouchés pour les produits du Québec.

Comme le Québec dispose de quantités limitées de poissons et de fruits de mer à commercialiser, il est important que l'industrie puisse se positionner sur des marchés de créneau grâce à ses produits haut de gamme. La démarche d'exportation et de développement de marchés est complexe. Elle demande, notamment, d'importants efforts de préparation de la part des entreprises ainsi qu'une connaissance du comportement de ces marchés. Par conséquent, le Ministère appuiera les initiatives de l'industrie pour favoriser le développement des marchés extérieurs.



L'INNOVATION

L'émergence de nouveaux débouchés et de nouveaux marchés est étroitement liée à la capacité d'innovation et à l'effort en recherche et développement dans l'industrie des pêches et de l'aquaculture. La « recherche et développement » est un ingrédient essentiel à la croissance, aussi bien pour une entreprise que pour un secteur de l'économie. Les innovations qui en émergent constituent souvent d'importants leviers du développement de nouvelles techniques de pêche, de nouveaux produits et de nouveaux processus ou procédés de production. L'innovation permet aux entreprises d'améliorer leur compétitivité, de diversifier leur production et de conquérir des marchés. Elle permet aussi l'émergence de nouveaux créneaux tels que celui des biotechnologies marines.

Lors des rencontres préparatoires du Sommet sur l'alimentation du Québec, l'importance de l'innovation faisait consensus parmi les participants. Il s'agissait de l'une des conditions favorables au développement de l'industrie bioalimentaire. Ainsi, l'innovation, sous toutes ses facettes, est essentielle pour que le plein potentiel de l'industrie soit exploité, pour que celle-ci s'adapte en continu aux attentes des consommateurs, pour que les produits alimentaires québécois soient compétitifs et pour qu'ils se distinguent sur les marchés, ici comme ailleurs.

Le Ministère compte stimuler et accroître l'innovation au sein du secteur des pêches et de l'aquaculture par l'entremise de deux actions :

- Appuyer les projets de recherche et développement ainsi que les projets d'innovation des entreprises du secteur;
- Renouveler les ententes avec les centres de recherche.

L'INNOVATION

ACTION 18 ————— **APPUYER LES PROJETS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AINSI QUE LES PROJETS D'INNOVATION DES ENTREPRISES DU SECTEUR**

En raison de la portée sectorielle des travaux de recherche et développement, le financement privé pour ce type de projets est limité. Par conséquent, les activités de recherche appliquée, de développement et d'adaptations technologiques doivent bénéficier d'un soutien financier gouvernemental afin de favoriser l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques et technologiques et la conception de nouveaux produits et procédés.

Les entreprises du secteur doivent être en mesure d'exploiter les nouvelles connaissances et technologies issues de la R-D afin que celles-ci puissent se concrétiser en de nouveaux procédés de production, produits et services qui répondent aux besoins des consommateurs et des marchés. De plus, le processus d'innovation peut être risqué pour les entreprises. Un appui financier est donc nécessaire pour leur permettre de mener à bien leurs projets.

Par conséquent, le MAPAQ stimulera l'innovation en appuyant les projets de R-D et de transfert technologique des entreprises et des centres de recherche.

ACTION 19 ————— **RENOUVELER LES ENTENTES AVEC LES CENTRES DE RECHERCHE**

Le Québec est doté d'une grande force de recherche consacrée au domaine des sciences et des technologies de la mer, de la pêche, de l'aquaculture, de la transformation et des biotechnologies marines. Ce potentiel se déploie dans une quinzaine de centres de recherche, universités et regroupements de recherche. Ceux-ci exercent leurs activités en étroite collaboration avec les entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture innovantes. Les organisations de recherche contribuent à l'avancement des connaissances, des technologies et de l'industrie québécoise.

Le MAPAQ a établi plusieurs partenariats avec des centres de recherche, des universités, des organismes voués à l'innovation et des réseaux de recherche, qui permettent d'établir les priorités de l'industrie en matière de R-D, d'accroître l'accès de l'industrie à l'expertise en sciences et génie et d'offrir des infrastructures de recherche en région maritime.

Dans le but de s'assurer que l'industrie pourra continuer à bénéficier de l'expertise et des services de ces partenaires, le Ministère compte établir des ententes avec différentes organisations de R-D et renouveler les ententes existantes avec ces organisations.



LA CONCERTATION ENTRE LES INTERVENANTS DU SECTEUR

Le développement de l'industrie des pêches et de l'aquaculture exige une concertation de chaque maillon de la chaîne de valeur, soit de la mer ou de l'eau à l'assiette. Une concertation de l'industrie favorisera son développement grâce à l'établissement commun de solutions et d'objectifs concertés. À titre d'exemple, en matière de gestion des ressources halieutiques, l'industrie est appelée à se prononcer sur des questions essentielles à sa pérennité et, en particulier, sur le partage et l'établissement des contingents de pêche. Une position concertée de l'ensemble des acteurs du milieu de la pêche contribuera grandement à l'objectif visant à conserver l'approvisionnement du Québec en poissons et fruits de mer ainsi que les retombées en matière d'économie et d'emplois qui en dépendent.

À coup sûr, l'atteinte des objectifs et des cibles de ce plan d'action passera par une concertation de l'ensemble des intervenants de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales. En continuité avec les valeurs proposées dans le cadre de la Politique bioalimentaire du Québec, cette concertation des intervenants se veut inclusive, en reflétant la diversité des parties en jeu, ainsi qu'ouverte à un dialogue permanent et régulier permettant à ces parties d'ajuster, en temps opportun, les priorités du plan d'action.

LA CONCERTATION ENTRES LES INTERVENANTS DU SECTEUR

ACTION 20

POURUIVRE LES TRAVAUX DU COMITÉ QUÉBÉCOIS DE CONCERTATION SUR LES PÊCHES ET L'AQUACULTURE COMMERCIALES

Le Ministère souhaite accroître la concertation entre les intervenants de l'industrie par la création d'un comité québécois des pêches et de l'aquaculture. Celui-ci devrait permettre, notamment, à l'industrie de se concerter sur des enjeux tels que le partage de la ressource, les outils de financement, le développement du secteur et la commercialisation.

En particulier, pour ce qui est du sébaste, les pêcheurs et industriels québécois devront se préparer adéquatement à la levée du moratoire sur la pêche. Le comité québécois permettra de cibler les besoins de l'industrie et de défendre les parts historiques du Québec dans la pêche au sébaste.

Enfin, le comité québécois de concertation sur les pêches et l'aquaculture commerciales pourra effectuer le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action 2018-2025.

CONCLUSION

Avec le nouveau Plan d'action ministériel pour les pêches et l'aquaculture commerciales, cet important secteur peut maintenant définir de façon claire sa contribution à l'une des plus ambitieuses politiques du gouvernement du Québec des dernières années, soit la Politique bio-alimentaire 2018-2025. Non seulement cette politique marque un virage en plaçant au cœur de ses priorités les attentes des consommateurs et leur santé, mais elle représente une occasion unique pour un secteur d'activité économique comme les pêches et l'aquaculture de se donner les moyens d'affronter les défis de demain.

À l'aube du 21^e siècle, les entrepreneurs de nos régions maritimes rencontrent de nouveaux défis, dont la montée du protectionnisme, une forte compétition provenant de partout dans le monde, l'omniprésence de la technologie et la pénurie de main-d'œuvre. Le présent plan d'action propose des solutions concrètes pour faire face à ces enjeux.

Ce plan d'action, qui fait suite à une vaste consultation avec les acteurs du milieu, permettra de soutenir le développement harmonieux et durable du secteur et de poursuivre le positionnement avantageux sur les marchés que connaissent déjà bon nombre de nos entreprises. Les meilleures pratiques adoptées grâce à ce plan d'action permettront de faire rayonner la créativité, le savoir-faire et l'expertise des entreprises et des institutions du secteur québécois des pêches et de l'aquaculture et contribueront à « alimenter notre monde ».

Ce document a été préparé par le ministère
de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser au :

Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 11^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2100

Télécopieur : 418 380-2182

www.mapaq.gouv.qc.ca

Coordination

Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture

Conception graphique et photographies

Direction des communications

Dépôt légal 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-81231-9 (imprimé)

ISBN 978-2-550-81232-6 (PDF)

© **Gouvernement du Québec, 2018**

